


Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2021/2905(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la situation des droits de l'homme au Myanmar/en Birmanie, notamment celle des groupes religieux et ethniques		
Sujet		
6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux		
6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique		
Myanmar		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
07/10/2021	Débat en plénière		
07/10/2021	Décision du Parlement	T9-0417/2021	Résumé

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/2905(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B9-0501/2021	05/10/2021	EP	
Proposition de résolution		B9-0502/2021	05/10/2021	EP	
Proposition de résolution		B9-0503/2021	05/10/2021	EP	
Proposition de résolution		B9-0504/2021	05/10/2021	EP	
Proposition de résolution		B9-0505/2021	05/10/2021	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B9-0502/2021	05/10/2021		
Proposition de résolution		B9-0506/2021	06/10/2021	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0417/2021	07/10/2021	EP	Résumé

Résolution sur la situation des droits de l'homme au Myanmar/en Birmanie, notamment celle des groupes religieux et ethniques

Le Parlement européen a adopté par 647 voix pour, 2 contre et 31 abstentions une résolution sur la situation des droits de l'homme au Myanmar/en Birmanie, y compris la situation des groupes religieux et ethniques.

Pour rappel, le 1er février 2021, les militaires du Myanmar, connus sous le nom de Tatmadaw, en violation flagrante de la constitution du Myanmar, ont arrêté le président Win Myint et la conseillère d'État Aung San Suu Kyi, ainsi que les principaux membres du gouvernement, ont pris le contrôle sur les branches législative, judiciaire et exécutive du gouvernement par un coup d'État, et ont déclaré un état d'urgence d'un an. En août 2021, le commandant en chef, Min Aung Hlaing, a annoncé qu'il se nommait lui-même Premier ministre et que l'état d'urgence serait prolongé jusqu'en août 2023.

En réaction au coup d'État, des protestations et des manifestations pacifiques ont éclaté dans diverses villes du Myanmar. Des hommes politiques, des responsables gouvernementaux, des représentants de la société civile, des acteurs religieux, des manifestants pacifiques et des écrivains ont été arrêtés illégalement ou assignés à résidence. Selon les dernières informations, plus de 1120 personnes ont été tuées et les autorités militaires ont arrêté plus de 8000 personnes.

Le Parlement a condamné fermement le coup d'État du 1er février 2021 sous la direction du commandant en chef Min Aung Hlaing. Il a appelé la Tatmadaw à respecter pleinement le résultat des élections démocratiques de novembre 2020 et à rétablir immédiatement le gouvernement civil, à mettre fin à l'état d'urgence, à cesser de recourir à la violence contre les manifestants pacifiques, à respecter le droit à la liberté d'expression et d'association et à permettre à tous les parlementaires élus d'assumer leur mandat.

En outre, les militaires du Myanmar sont invités à libérer tous les détenus politiques, à lever les restrictions à la liberté d'expression, de réunion et d'association, et à respecter la liberté de religion ou de croyance. Le Parlement a demandé la libération immédiate et inconditionnelle du président Win Myint, de la conseillère d'État Aung San Suu Kyi et de toutes les autres personnes qui ont été arrêtées sur la base d'accusations infondées. Il a également demandé une enquête immédiate, rigoureuse, indépendante et transparente sur les crimes commis dans le pays par les militaires et que leurs auteurs soient traduits en justice.

Le Parlement est consterné par les crimes commis par la Tatmadaw contre les groupes ethniques et religieux au Myanmar, avec des attaques fréquentes contre des églises, des mosquées, des écoles et des installations médicales, et l'arrestation de chefs religieux. Il a condamné la persécution des chrétiens dans le pays ainsi que les violations des droits de l'homme et les attaques systématiques et généralisées contre la population rohingya.

Les députés ont observé que la crise humanitaire a été exacerbée par une troisième vague de COVID-19 au Myanmar. Ils ont condamné les attaques des autorités militaires contre les professionnels et les installations médicales et appelé la Tatmadaw à cesser de nier le droit de la population à la protection contre le COVID-19 et à un traitement approprié. La Commission est invitée à renforcer son soutien à cet égard et à veiller à ce que ce soutien parvienne à la population, y compris en fournissant des doses de vaccins contre la COVID-19.

La Commission est invitée à

- réorienter et intensifier l'aide humanitaire, y compris le soutien aux soins de santé, par le biais de canaux transfrontaliers, de réseaux humanitaires locaux, de prestataires de services ethniques et d'organisations communautaires et de la société civile;
- analyser la meilleure façon de poursuivre les projets de développement avec ces groupes et d'orienter l'aide au développement en conséquence.

Le Parlement s'est félicité des récentes séries de sanctions imposées par le Conseil à l'encontre des membres de la Tatmadaw et de leurs entreprises. Il est nécessaire que tous les États membres de l'UE renforcent et appliquent les sanctions imposées à toute entreprise publique du Myanmar, notamment dans l'industrie du bois et des pierres précieuses.

Enfin, le Conseil est instamment prié de continuer à imposer des sanctions ciblées contre les responsables du coup d'État de février 2021 et d'envisager d'autres mesures possibles.